

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

**RÈGLEMENT # 387** Règlement d'emprunt – Rue Saint-Louis / infrastructures

**AVIS PUBLIC D'ADOPTION**

Est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité;

QUE le règlement identifié ci-haut a été adopté par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 et qu'il a pour objet de décréter une dépense de 4 253 010 \$ et un emprunt de 4 135 510 \$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Saint-Louis, et ce, à partir de la rue Principale (route 122) jusqu'au numéro civique 880, sur une longueur de quelques 920 mètres.

AVIS PUBLIC est en outre donné;

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'affaires, soit 8:30 à 16 :30 heures.

QUE ce dit règlement entrera en vigueur après avoir été approuvé conformément à la Loi.

Donné à Saint-Cyrille-de-Wendover,  
Ce 6 novembre 2020.

Signé :

Vincent Chalifour  
Greffier